

Rue du Lac Léman, Centre Nawress 1053 Les Berges du Lac

Tel: (+216 71) 960 026 / 963 116

Fax: (+216 71) 963 302

CONTRAT DE CONFIDENTIALITÉ ET DE NON DIVULGATION ENTRE MAXULA GESTION ET ALUMENAGE

Le présent contrat, entre MAXULA GESTION, société de gestion dont le siège social est sis à la Rue du Lac Emeraude Palace, 1053 Les berges du lac, représentée par Karim Driss en sa qualité de DG, et Alumenage, en sa qualité de DG, vise à garantir la confidentialité des informations échangées pendant la période de négociation antérieure à une prestation de service relative au financement de la société.

Il est expressément énoncé de manière à désigner les informations protégées sans révéler leur teneur exacte, et oblige chaque partie au secret pendant toute la durée de la négociation, et même au-delà si nécessaire en cas d'échec des tractations.

Étant donné le caractère confidentiel de ces informations et de façon à assurer leur protection contre un emploi intempestif ou une divulgation non autorisée à des tiers, MAXULA GESTION s'engage à :

- 1. Ne fournir ces informations qu'à ses membres permanents qui s'engagent par écrit de se soumettre aux obligations du présent accord de confidentialité.
- 2. S'engager à ne divulguer à des tiers, sans autorisation préalable de Alumenage, tout ou partie de ces informations.
- 3. Ne pas utiliser ces informations dans le but d'une exploitation directe ou indirecte sans autorisation de Alumenage.

Aucune des présentes dispositions ne peut être interprétée comme concédant à MAXULA GESTION un droit et/ou un privilège quelconque à quelque titre que ce soit, sur l'utilisation des informations qui lui ont été communiquées ou connues à l'occasion de sa mission.

Tout usage des informations devra être subordonné à un accord spécifique, écrit et signé entre MAXULA GESTION et la société Alumenage, destiné notamment à préciser les modalités d'exploitation des droits de propriété qui résulteraient des travaux engagés.

Toute sollicitation d'informations ou de documents relatifs à la société mentionnée précédemment ne peut en aucun cas être interprétée comme un accord pour une opération de financement.

Le présent accord de non divulgation sera valable à compter de la date de signature du présent acte et durera autant que les dites informations ne seront pas dans le domaine public.

Fait à Tunis, 22/06/2024 Alumenage

MAXULA GESTION Karim Driss